

Usagers

Voici certaines consignes pour votre protection.

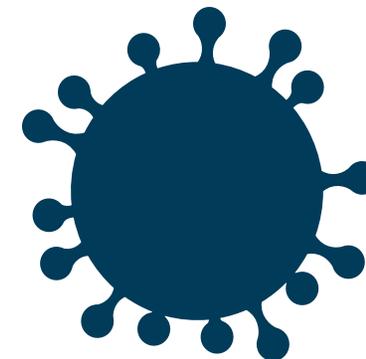
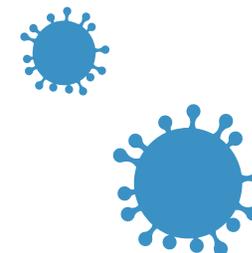
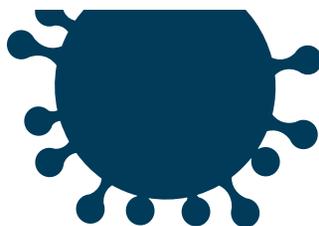
Recommandations concernant les mesures de prévention et de contrôle des infections pour les usagers



Vous devez **laver vos mains** avant de manger, de prendre vos médicaments, après être allé à la toilette et dès que vous quittez votre chambre. Vous pouvez utiliser la **solution hydro-alcoolique** ou **l'eau et le savon**. Pour la bonne technique d'hygiène des mains, référez-vous aux différentes affiches apposées.



Pour sa protection et celle des autres, l'usager doit porter le **masque de procédure** dès qu'il circule dans les espaces communs à l'extérieur de l'unité ou à l'intérieur de l'unité selon toutes les situations précisées par la PCI (ex: éclosion sur l'unité, usager symptomatique ou confirmé positif à la COVID-19)



Site Web du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal :
section COVID-19

ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/covid-19

Direction des ressources humaines,
des communications et des affaires juridiques

Tous droits réservés © CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal,
7 juin 2022. Version temporaire.

Mesures de protection contre la COVID-19 pour les usagers et les visiteurs à l'IUSMM

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec

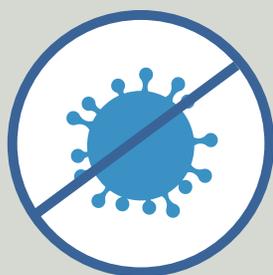
Québec

Visiteurs

Les visites aux usagers hospitalisés sont permises. Toutefois, certaines conditions s'appliquent :

Prévention et contrôle des infections

Afin de préserver la sécurité des usagers, des travailleurs de la santé et de toute personne présente dans nos installations, les mesures de prévention et de contrôle des infections suivantes s'appliquent en tout temps et à tous les visiteurs de nos installations, et ce, même s'ils sont pleinement vaccinés.



Directives concernant les mesures de prévention et contrôle des infections pour les visiteurs



Procéder à l'**hygiène des mains** en entrant et en sortant du centre hospitalier, de l'unité et de la chambre de l'usager.



Porter le **masque de procédure (médical)** dès l'entrée dans le centre hospitalier et en tout temps. Celui-ci doit couvrir le nez et la bouche.



Respecter la distanciation sociale et maintenir une distance de **1 mètres** (6 pieds) avec les autres.



Se référer au personnel avant d'apporter des **objets de la maison** (nourriture, livres, etc.).



Ne pas **boire** ou **manger** dans la chambre. Le visiteur ou la personne proche aidante pourrait discuter ou manger avec l'usager hospitalisé dans un local désigné ou à l'extérieur.

Respecter toute autre consigne en vigueur selon la situation

Il est interdit de rendre visite à votre proche si vous :

- présentez des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- êtes en attente d'un résultat de test de dépistage de la COVID-19;
- avez une consigne d'isolement à respecter;
- avez un résultat positif à la COVID-19, et ce, jusqu'à 10 jours après le début de vos symptômes ou 10 jours après votre test positif si vous êtes asymptomatique.

Il peut arriver que des mesures de restriction ou des interdictions de visites s'ajoutent (en cas d'écllosion sur une unité ou lorsque la transmission de la COVID-19 dans la population est importante).

Qu'est-ce qu'une écllosion ?

Il y a écllosion lorsque plusieurs cas d'une même infection surviennent dans la même unité de soins. Une écllosion peut prendre plusieurs jours, voire même quelques semaines avant de se résorber complètement lorsqu'une unité est touchée. Lors d'écllosion certaines mesures supplémentaires peuvent s'appliquer.

